

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

S²LOW

ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE



eau

métropole
ROUENNORMANDIE



NOTE LIMINAIRE - ANNEXES 2023

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE

ANNEXE I

Factures types

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont identiques pour les 71 communes de la Métropole depuis 2021 suite à la fin de l'harmonisation et à la fin des dernières délégations de service public.

Toutefois, la facture d'eau varie selon les critères suivants :

▪ Le zonage de pollution domestique :

Les 71 communes de la Métropole sont classées selon trois zones de pollution domestiques définie par l'Agence de l'Eau dans le cadre du XI programme pour la période 2019-2024: zone de base, zone moyenne et zone renforcée. Pour chacune des trois zones un taux est appliqué et modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

▪ Le système d'assainissement :

Sur les 70 communes de la Métropole, seule la commune d'Yville-sur-Seine ne dispose pas d'un système d'assainissement collectif. Les usagers de cette commune ne sont pas assujettis à la redevance d'assainissement collectif ni à la redevance modernisation des réseaux de collecte,

Ainsi, en application de ces critères, la facturation des 71 communes de la Métropole peut être regroupée en 4 factures types :

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution de base,

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution moyenne,

- une facture type correspondant aux communes disposant d'un système d'assainissement en tout ou partie collectif et classées en zone de pollution renforcée,

- une facture type correspondant à la commune d'Yville-sur Seine ne disposant pas de système d'assainissement collectif et classée en zone pollution renforcée.

ÉVOLUTION FACTURE EAU

Communes classées en zone de pollution base

BIHOREL

BONSECOURS

BOIS-GUILLAUME

BOOS

DARNÉVAL

DÉVILLE-LÈS-ROUEN

FONTAINE-SOUS-PRÉAUX

HOULME

HOUPEVILLE

ISNEAUVILLE

MALAUNAY

MAROMME

MESNIL-ESNARD

MONTMAIN

NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE

FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE

QUÉVREVILLE-LA-POTERIE

RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER

SAINT-AUBIN-ÉPINAY

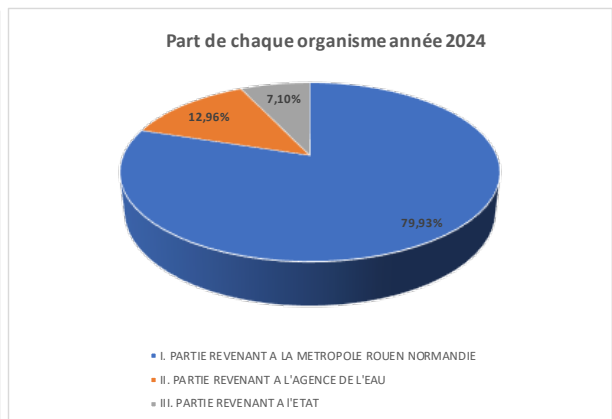
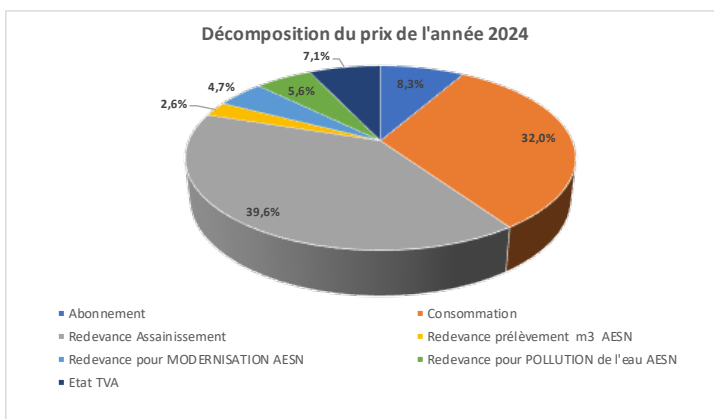
SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉVAL

SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS

SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

EVOLUTION FACTURE EAU 120 m3							Décomposition de la facture			
		2023		2024		Evolution tarifs entre 2023 et 2024 en %		2 023	2 024	
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2023 en € HT /m3	Montant 2023 en €	Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €			%	%	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		179,59		188,57	5,0%				
	Abonnement (part fixe)		37,08		38,93	5,0%		8,3%	8,3%	
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1,0049	40,19	1,0551	42,20	5,0%			
		De 41 à 100 m3/an	1,2017	72,10	1,2618	75,71	5,0%			
		De 101 à 120 m3/an	1,5105	30,21	1,5861	31,72	5,0%			
	Total consommation (part variable)		142,51		149,63	5,0%		31,8%	32,0%	
	Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)	1,4687	176,25	1,5422	185,06	5,0%		39,3%	39,6%	
	I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie		355,84		373,63	5,0%		79,4%	79,9%	
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%		5,0%	4,7%	
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,22 en €/ m3	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0,0%		5,9%	5,6%	
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%		2,7%	2,6%	
	II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau		60,60		60,60			13,5%	13,0%	
	Total facture HT 120 m3		416,44		434,23	4,3%		92,9%	92,9%	
ETAT	TVA 5,5%*		11,99		12,48	4,1%				
	TVA 10%**		19,84		20,73	4,4%				
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		31,83		33,21			7,1%	7,1%	
	Total facture TTC 120 m3		448,27		467,44	4,3%		100,0%	100,0%	

* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution
 ** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE



ÉVOLUTION FACTURE EAU

Communes classées en zone de pollution moyenne

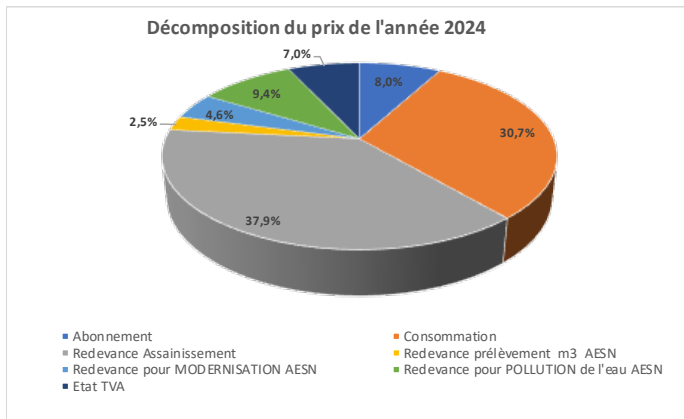
SAINT-PAËR

SAINT-PIERRE-DE-VARENCEVILLE

EVOLUTION FACTURE EAU 120 m3							
		2023		2024			
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2023 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Evolution tarifs entre 2023 et 2024 en %	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		179,59		188,57	5,0%	
	Abonnement (part fixe)		37,08		38,93	5,0%	
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1,0049	40,19	1,0551	42,20	5,0%
		De 41 à 100 m3/an	1,2017	72,10	1,2618	75,71	5,0%
		De 101 à 120 m3/an	1,5105	30,21	1,5861	31,72	5,0%
	Total consommation (part variable)		142,51		149,63	5,0%	
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,4687	176,25	1,5422	185,06	5,0%	
I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie			355,84		373,63	5,0%	
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%	
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,38 en €/ m3	0,3800	45,60	0,3800	45,60	0,0%	
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	
	II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau		79,80		79,80		
Total facture HT 120 m3			435,64		453,43	4,1%	
ETAT	TVA 5,5%*		13,05		13,54	3,8%	
	TVA 10%**		19,84		20,73	4,4%	
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		32,89		34,27		
Total facture TTC 120 m3			468,53		487,69	4,1%	

* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution
 ** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement

Décomposition de la facture	
2023	2024
%	%
7,9%	8,0%
30,4%	30,7%
37,6%	37,9%
75,9%	76,6%
4,7%	4,6%
9,7%	9,4%
2,6%	2,5%
17,0%	16,4%
93,0%	93,0%
7,0%	7,0%
100,0%	100,0%



ÉVOLUTION FACTURE EAU

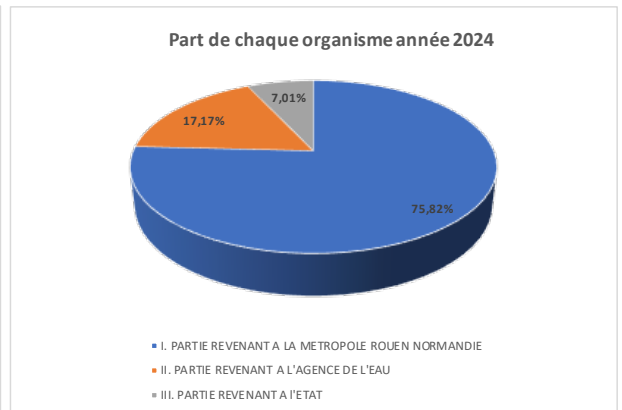
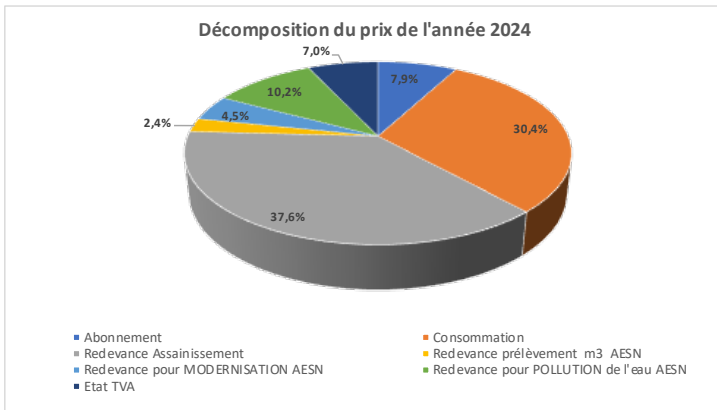
Communes classées en zone de pollution renforcée

AMFREVILLE-LA-MI-VOIE
ANNEVILLE-AMBOURVILLE
AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-SAINT-OUEN
BARDOUVILLE
BELBEUF
BERVILLE-SUR-SEINE
BOUILLE
CANTELEU
CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF
CLÉON
DUCLAIR
ELBEUF
ÉPINAY-SUR-DUCLAIR
FRENEUSE
GOUY
GRAND-COURONNE
GRAND-QUEVILLY
HAUTOT-SUR-SEINE
HÉNOUVILLE
JUMIÈGES
LA LONDE
MESNIL-SOUS-JUMIÈGES
MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX
OISSEL
ORIVAL
PETIT-COURONNE
PETIT-QUEVILLY
QUEVILLON
ROUEN
SAHURS
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE
SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY
SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR
SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE
SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF
SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE
LE TRAIT
VAL-DE-LA-HAYE
YAINVILLE
YMARE

EVOLUTION FACTURE EAU 120 M3							Décomposition de la facture			
		2023		2024				2023	2024	
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2023 en € HT /m3	Montant 2023 en €	Tarifs 2024 en € HT /m3	Montant 2024 en €	Evolution tarifs entre 2023 et 2024 en %		%	%	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		179,59		188,57	5,0%				
	Abonnement (part fixe)		37,08		38,93	5,0%		7,8%	7,9%	
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1,0049	40,19	1,0551	42,20	5,0%			
		De 41 à 100 m3/an	1,2017	72,10	1,2618	75,71	5,0%			
		De 101 à 120 m3/an	1,5105	30,21	1,5861	31,72	5,0%			
Total consommation (part variable)			142,51		149,63	5,0%		30,1%	30,4%	
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)		1,4687	176,25	1,5422	185,06	5,0%		37,2%	37,6%	
I. Partie revenant à la Métropole Rouen Normandie			355,84		373,63	5,0%		75,1%	75,8%	
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN	0,1850	22,20	0,1850	22,20	0,0%		4,7%	4,5%	
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3	0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0%		10,6%	10,2%	
	Redevance prélèvement m3 AESN	0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%		2,5%	2,4%	
	II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau		84,60		84,60	0,0%		17,9%	17,2%	
Total facture HT 120 m3			440,44		458,23	4,0%		93,0%	93,0%	
ETAT	TVA 5,5%**		13,31		13,80	3,7%				
	TVA 10%**		19,84		20,73	4,4%				
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)		33,15		34,53	7,0%		7,0%	7,0%	
Total facture TTC 120 m3			473,59		492,76	4,0%		100,0%	100,0%	

* soumis à TVA de 5,5% : total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution
 ** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE



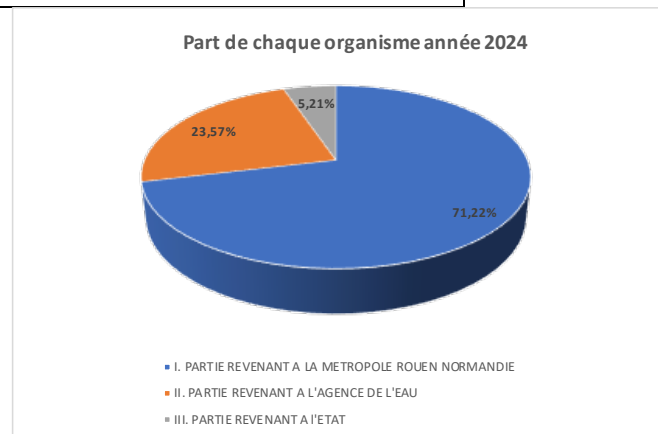
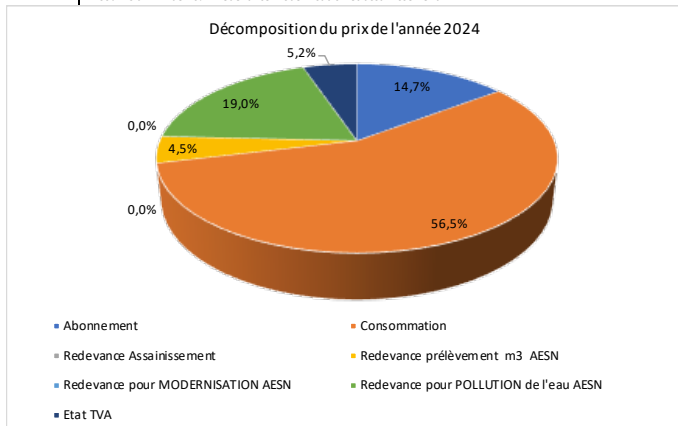
ÉVOLUTION FACTURE EAU Communes classées en zone de pollution renforcée et en système d'assainissement non collectif

YVILLE-SUR-SEINE

EVOLUTION FACTURE EAU 120 M3							Décomposition de la facture				
		2023		2024				2023	2024		
Décomposition de la facture d'Eau 120 m3		Tarifs 2023 en € HT /m3	Montant 2023 en €	Tarifs en 2024 € HT /m3	Montant 2024 en €	Evolution tarifs entre 2023 et 2024 en %			%	%	
MRN	Total EAU en € (abonnement et consommation)		179,59		188,57	5,0%					
	Abonnement (part fixe)		37,08		38,93	5,0%	14,5%		14,7%		
	Consommation (part variable)	De 0 à 40 m3/an	1,0049	40,19	1,0551	42,20	5,0%				
		De 41 à 100 m3/an	1,2017	72,10	1,2618	75,71	5,0%				
		De 101 à 120 m3/an	1,5105	30,21	1,5861	31,72	5,0%				
Total consommation (part variable)		142,51		149,63	5,0%	55,8%		56,5%			
Redevance d'assainissement collectif (en € HT/m3)											
I. Partie revenant à la Metropole Rouen Normandie			179,59		188,57	5,0%	70,3%		71,2%		
AESN	Redevance pour MODERNISATION AESN										
	Redevance pour POLLUTION de l'eau AESN 0,42 en €/ m3		0,4200	50,40	0,4200	50,40	0,0%	19,7%		19,0%	
	Redevance prélèvement m3 AESN		0,1000	12,00	0,1000	12,00	0,0%	4,7%		4,5%	
	II. Partie revenant à l'Agence de l'Eau			62,40		62,40		24,4%		23,6%	
Total facture HT 120 m3			241,99		250,97	3,7%	94,8%		94,8%		
ETAT	TVA 5,5%*			13,31		13,80	3,7%				
	TVA 10%**			-		-					
	III. Part revenant à l'Etat (total TVA)			13,31		13,80		5,2%		5,2%	
Total facture TTC 120 m3			255,29		264,77	3,7%	100,0%		100,0%		

* soumis à TVA de 5,5%: total eau, redevance prélèvement, redevance lutte contre pollution

** soumis à TVA de 10% : redevance modernisation et assainissement



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE

ANNEXE II

Bilan éducation eau



Programmes pédagogiques

Eau - Bilan 2023

Des programmes pédagogiques destinés aux publics scolaires et périscolaires

Les programmes pédagogiques sur l'eau, proposés par la Métropole, peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est à noter qu'un appel à projets relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage durable

est lancé chaque année. Jusqu'à 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en œuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.

1/ Animation scolaire « cycle de l'eau » en classe

Objectifs

- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes
- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature
- Comprendre la notion de bassin versant
- Connaître et observer différents états de l'eau

Année scolaire 2022-2023 : 25 animations en classe ont été réalisées pour 626 élèves

Année scolaire 2023-2024 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 267 élèves

2/ Animation scolaire « Nos consommations d'eau »

Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer - Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau - Connaître les acteurs de l'eau

Année scolaire 2022-2023 : 19 animations en classe ont été réalisées pour 489 élèves

Année scolaire 2023-2024 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 267 élèves

3/ Animation scolaire « parcours d'une goutte d'eau sale » en classe

Objectifs

- *Connaître le parcours des eaux usées*
- *Savoir comment éviter de polluer les eaux*
- *Connaître les acteurs de l'eau*

Année scolaire 2022-2023 : 9 animations en classe ont été réalisées pour 243 élèves

Année scolaire 2023-2024 : 13 animations en classe ont été réalisées pour 267 élèves

4/ Les Fabuleuses aventures de la Seine : Parcours pédagogique

La Métropole Rouen Normandie a développé, en collaboration avec le conseiller pédagogique des sciences de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'éducation nationale) et de nombreux partenaires, le programme pédagogique complet "Les Fabuleuses Aventures de la Seine" sur les thématiques et les enjeux de ce fleuve emblématique et de son territoire : la Seine.

La pédagogie employée propose aux élèves une découverte de leur environnement proche, de manière ludique et coopérative. Il est possible de travailler sur une ou plusieurs thématiques (l'eau, l'assainissement, l'histoire et la géographie du territoire, la biodiversité locale, l'art et le patrimoine...) qui sont toutes étudiées en adéquation avec les programmes scolaires.

Sous la forme d'un livret numérique, ce programme est destiné aux enseignants des classes de CM1 à la 6ème du territoire de la Métropole Rouen Normandie afin de les accompagner sur leurs propres projets et en toute autonomie.

Année scolaire 2022-2023 : 24 écoles ont sollicité la Métropole et ont reçu le livret pédagogique, soit 708 élèves concernés

Année scolaire 2023-2024 : 38 écoles ont reçu le livret pédagogique (via le parcours pédagogique autour de la thématique de l'eau, soit 1042 élèves concernés

4/ Parcours pédagogiques Armada

En partenariat avec l'association de l'Armada et la DSDEN, la Métropole Rouen Normandie a lancé un appel à projet « en route vers l'Armada » pour les établissements scolaires (niveau primaire) du territoire pour l'année scolaire 2022/2023.

16 écoles, soit 400 élèves ont travaillé tout au long de l'année sur les thématiques des bateaux, du plastique, et de l'histoire des ponts de Rouen. Une exposition de l'ensemble des réalisations (construction des bateaux et des ponts) a été inaugurée en mai 2023 avec l'ensemble des écoles participantes puis valorisée durant l'Armada.

5/ Appel à Projet Jardinage Durable pour les écoles maternelles et primaires

Objectifs des actions

Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie)
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire (et de la ferme pédagogique du Parc des Bruyères en fin d'année scolaire 2023/2024)

Année scolaire 2022-2023 : 6 écoles retenues pour 422 élèves, 17 enseignants et 6 ATSEM sensibilisés à la pratique du jardinage durable

Année scolaire 2023-2024 : 8 écoles retenues pour 443 élèves, 25 enseignants et 5 ATSEM sensibilisés à la pratique du jardinage durable

6/ Animations périscolaire

Plusieurs animations ont été menées lors des temps périscolaires, au sein d'accueils de loisirs et dans des établissements d'enseignement supérieur (ex. Néoma).

2023 : 9 animations ont été réalisées soit 621 personnes sensibilisées

L'ensemble des animations menées en classe ou sur les temps périscolaires repose sur de la pédagogie active et est adapté au contexte local du territoire métropolitain (ex. maquette à l'échelle des équipements).

7/ Ramassages déchets

La Métropole accompagne l'organisation de ramassages déchet principalement menés en bord de Seine ou de cours d'eau en fournissant des kits de ramassage ; gants, sacs, pinces, peson... dont l'objectif est de sensibiliser à l'impact des pollutions terrestres, et notamment plastiques, sur les milieux aquatiques.

Ces initiatives sont portées par les associations mobilisées sur ce sujet et de nombreux Conseils Municipaux de Jeunes.

En 2023, 25 ramassages de déchets ont été accompagnés, mobilisant 724 personnes.



Bénéficiaires des structures sociales

Objectifs

- Prendre conscience que l'eau de robinet est de qualité
- Déconstruire les préjugés autour de l'eau distribuée par la Métropole
- Comprendre le circuit de l'eau à l'échelle de la ville
- Sensibiliser à la préservation de la ressource en eau
- Sensibiliser à la consommation respectueuse et raisonnée de l'eau

Les interventions au sein des structures sociales se sont inscrites dans des projets de structure plus globaux en lien avec les éco-gestes et abordant de nombreuses autres thématiques telles que la mobilité, l'alimentation, la réduction des déchets...

Les animations ont consisté en des ateliers de dégustation de différentes eaux et des ateliers participatifs et interactifs basés sur le quotidien des publics.

Par ailleurs, la Métropole a mis en ligne sur le site internet de la COP21 des outils à destination des professionnels (fiches d'activité, ressources, guides etc.) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets environnementaux et renforçant ainsi leur autonomie dans la menée de leurs propres projets.

6 animations ont été réalisées au sein de structures sociales pour 148 personnes.

Le Grand public via « Mon P'tit Atelier de la Cop21 »

Mon P'tit Atelier de la COP21 est un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (événementiels communaux ou associatifs). Les animations sont participatives et se veulent reproductibles à la maison, l'idée est de rendre le citoyen acteur de sa propre transition. Les animations sont soit menées par les animateurs du service Education à l'environnement et Mobilisation Citoyenne COP21, soit par des prestataires partenaires de la Métropole (associations principalement).

En 2023, 16 animations Mon P'tit atelier de la COP 21 axées sur la thématique de l'eau (ex. atelier diy sur la fabrication de lessives maison) ont été réalisées lors d'événementiels communaux ou associatifs, soit 721 personnes sensibilisées.



Dans le cadre de l'appel à projets à destination des communes du territoire « Accompagnement des événementiels communaux de mobilisation citoyenne - journée mondiale des océans (8 juin) », **6 animations ont été prises en charge par la Métropole pour l'événementiel organisé par ville de Rouen.**

Le Pavillon des Transitions

Ouvert au public depuis juin 2022, le Pavillon des Transitions est le lieu dédié à la transition écologique en accueillant tous les publics autour d'expositions interactives, d'ateliers participatifs, de conférences et de temps forts.



L'exposition « *L'eau au cœur de la science* » a été présentée au public de juin 2022 à février 2023. Basée sur 12 modules interactifs, cette exposition avait pour vocation d'aborder la ressource en eau d'un point de vue scientifique : comprendre son cycle, sa rareté, pour mieux s'appropriier les enjeux de sa préservation, de sa gestion et de son partage.

Au total, 5 188 visiteurs ont découvert l'exposition (de juin 2022 à février 2023) répartis suivant 3 523 visiteurs libres, 1 358 enfants (groupes scolaires ou extrascolaires) et 307 adultes (groupes de structures sociales).

L'exposition est ensuite devenue itinérante et a été mise à disposition des structures du territoire (communes, associations, structures sociales...) qui en ont fait la demande. En 2023, elle a été empruntée et présentée au public :

- ✓ Au collège Jacques Brel de Cléon du 24 mars au 31 mars 2023
- ✓ A Darnétal du 31 mai au 21 juin 2023
- ✓ A Mont Saint Aignan du 22 septembre au 2 octobre 2023

L'exposition photographique « *La Seine Vagabonde* » réalisée par François Guillotte et composée d'une vingtaine de photos a permis de mettre en valeur le Fleuve depuis sa source jusqu'à l'estuaire. Elle a été accueillie au Pavillon de juin à août 2022 puis est partie en itinérance au sein des associations labellisées Relais COP21 par la Métropole tout en étant accompagnée d'une performance artistique autour de la réalisation d'une fresque participative :

- ✓ A la MJC d'Elbeuf du 2 au 28 février 2023 : 1 performance auprès de 20 enfants âgés de 6 à 9 ans (inscrits aux ateliers d'accompagnement à la scolarité) et 1 auprès de 15 adultes (grand public et atelier parentalité)
- ✓ A la Maison Pour Tous à Sotteville-lès-Rouen du 6 avril au 2 mai 2023 : 1 performance auprès de 18 enfants du centre de loisirs et 1 auprès de 22 adultes (grand public)

L'exposition « *Océans de Plastique* » accueillie et proposée au public de mars à fin novembre 2023 était répartie en 2 espaces :

- l'un plus scientifique avec l'exposition « Océans et mers plastifiés » de la MED composée de différents supports (panneaux, maquettes, vidéo, objets...) et retraçant l'invasion des déchets dans les cours d'eau, mers et océans et présentant des solutions pour éviter cette pollution permet de sensibiliser les publics tout en apportant des moyens d'agir
- le second plus artistique avec la présentation de l'exposition « Bottled Océan 2123 » de Georges Nuku davantage axée sur le thème du réemploi du plastique, de la lutte contre la pollution des océans et du réchauffement climatique en s'immergeant dans un océan de plastique.

L'exposition a accueillie **32 744 visiteurs répartis selon 67% de public individuels (adultes et familles), 29% de groupes d'enfants (scolaires et extra-scolaires) et 4% de groupes adultes (structures sociales).** A noter que le choix de cette exposition a été fait en lien avec l'Armada et son engagement pour la préservation des

océans et la lutte contre les pollutions plastiques. Pendant les 10 jours d'événement, le Pavillon des Transitions, situé au cœur de l'événement a proposé un programme d'animations sur sa terrasse extérieure ayant permis de mettre en avant les outils d'éducation à l'environnement de la MRN (thématique réduction des déchets, préservation de la ressource en eau et lutte contre les pollutions plastiques) ainsi que de mobiliser et valoriser les associations locales engagées autour de cet enjeu qui ont été retenues suite à un appel à projets : Zéro Déchet Rouen, Surfrider, WWF, la Roulotte scarabée, Citémômes et Wings of Oceans. **9 523 personnes ont participé à ces différentes animations.**

En juillet 2023, le Pavillon a accueilli La Fête du Fleuve, en partenariat avec la ville de Rouen, **plus de 300 participants** (public familial principalement) ont profité des nombreuses animations tout en étant sensibilisés à la nécessité de préserver le fleuve et à l'impact de nos gestes au quotidien.

Le Pavillon propose également des ateliers « faire soi-même » pour le grand public et pour les structures sociales qui sont animés par l'équipe d'animations du Pavillon et par des partenaires de Mon P'tit Atelier de la COP21. **173 ateliers grand public ont été proposés en 2023 dont 80 animés par l'équipe du Pavillon, soit 1 386 participants** (ateliers adultes et parents-enfants). Concernant les structures sociales, ce sont **2 355 personnes qui ont participé aux ateliers**. Ces ateliers participatifs étaient variés comme la fabrication d'éponges tawashi, la fabrication de produits ménagers...

Stratégie Métropole Zéro Pollution Plastique

En 2022, la Métropole a voté en Conseil Métropolitain l'adoption d'une stratégie et du plan d'actions pluriannuel et transversal « Métropole Zéro Pollution Plastique ». La stratégie de ce programme vise à réduire la pollution plastique sur le territoire de façon pérenne en changeant durablement le comportement des citoyens, en fédérant l'ensemble des actions menées sur le territoire. Le plan d'actions se divise en 5 axes, 11 objectifs et 31 actions ayant pour finalité de :

1. Accompagner la réduction des produits plastiques à usage unique
2. Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques
3. Préserver les milieux naturels et le cycle de l'eau de la pollution plastique
4. Réduire localement la pollution plastique existante
5. Animer la démarche et mobiliser les acteurs et les citoyens

En 2022 et 2023, 19 des 31 actions du programme ont été réalisées et 11 sont en cours de réalisation (1 action supprimée du programme d'actions).

En mars 2023, le Comité de pilotage s'est réuni pour présenter le point d'étape du plan d'actions en rassemblant les différentes directions de la MRN concernées et les partenaires extérieurs tels que la Région Normandie, le SMEDAR, Citéo, Le GIP Seine-Aval...

Les actions nouvelles mises en place en 2023 :

- Lancement en avril 2023 du dispositif « Ici remplissez votre gourde » : 38 structures engagées en décembre 2023 (commerçants, administrations, associations...).
- Soutien à la rédaction de la charte d'engagement Armada auprès des restaurateurs et commerçants non sédentaires, pour limiter la pollution plastique.



- Mise en œuvre d'un service de consigne de contenants alimentaires de la vente emporter à destination de 5 food-trucks lors de l'Armada 2023 (dans le cadre d'un food-court expérimental) : mobilisation et sensibilisation des gérants des food trucks, mise en place avec Normandie Evénements d'un espace de restauration réservé aux clients ayant utilisé la consigne. Ce marché public a été attribué à La Consigne havraise avec 2 sous-traitants : Id'verre (station de lavage de contenants en verre basée à Val-de-Reuil) et Tout en vélo pour assurer le dernier kilomètre.



La mise en place de ce service a pu être réalisée suite à l'accompagnement de l'ADRESS en 2022-2023 dans le cadre d'une Fabrique à Initiatives.

- Au 2^{sd} semestre 2023, sensibilisation à la consigne par La Consigne Havraise auprès de restaurateurs et commerçants de vente alimentaire à emporter du centre-ville de Rouen afin d'étudier l'opportunité d'installer de manière pérenne sur le territoire un service de consigne pour les professionnels. 14 sensibilisations ont été réalisées, 6 restaurants pourraient mettre en place la consigne en 2024 mais il y a encore quelques freins à soulever. La Consigne Havraise poursuit sa prospection en 2024 et une phase de sensibilisation des citoyens pourrait également être menée en 2024 (entrée consommateurs).
- Le renforcement du dispositif Eco-manifestation avec l'acquisition de fontaines à eau.

Labellisation Eco-manifestation

Accompagnement des grands évènements

La Métropole accompagne les organisateurs d'évènements à promouvoir les bons gestes, réduire les déchets, mettre en place ou renforcer les dispositifs de tri des déchets et préserver la ressource en eau tout en luttant contre la pollution plastique.

Parmi ces événementiels d'ampleur :

Accompagnement de l'association Armada de la Liberté qui axait l'évènement 2023 sur la protection des océans et la lutte contre les pollutions plastiques (convention de partenariat approuvé en Conseil métropolitain de décembre 2022).

Parmi les principales actions :

- accompagnement de la commercialisation des espaces concédés dans une démarche d'exemplarité : soutien à la rédaction de chartes exposants et restaurateurs axées sur la réduction des déchets et le 0 plastique. A noter, l'interdiction de vendre des bouteilles d'eau inférieure à 1 litre sur le site a été imposée à tous les non-sédentaires et suivie par les commerçants sédentaires. A noter toutefois que les très fortes chaleurs durant les 10 jours d'évènements sur un site entièrement minéral ont entraîné quelques entorses à cette volonté initiale. 2 fontaines loués en urgence sont venues renforcer ce dispositif.
- expérimentation d'un service de consigne de contenants alimentaires (foodcourt pilote). 3 770 consignes de contenants alimentaires ont été utilisées, soit 40 kilos d'emballage économisés.
- mise en place d'un réseau de points d'accès à l'eau potable sur le site (6 fontaines mobiles achetées par la MRN et la fontaine installée devant le Pavillon des Transitions + 2 fontaines louées en urgence au démarrage de l'évènement). 114 948 litres d'eau ont été distribués, soit 4 827 kilos de plastique économisés grâce aux fontaines à eau.
- des corbeilles supplémentaires ont été réparties à intervalles réguliers et aux endroits stratégiques et ont ainsi limité les déchets au sol pouvant se retrouver dans la Seine pendant cet évènement d'ampleur. En complément la mise à disposition de cendriers nudge auprès des commerçants Mon propre quartier a permis de limiter la pollution liée aux mégots.

L'accompagnement à la réduction des déchets et au 0 plastique de cet évènement d'ampleur a été largement médiatisé et permet de montrer l'exemplarité et la possibilité de reproduire ces engagements à tous organisateurs d'évènements quel que soit le nombre de visiteurs.

Rouen sur mer organisé du 7 juillet au 8 août 2023 a été accompagné via la mise à disposition de 2 fontaines à eau et de 2 cendriers de vote. 13 871 litres d'eau ont été distribués, soit une économie de 6 935 bouteilles d'eau de 50cl et de 291 kg de plastique évités. Cet évènement organisé sur une longue période a permis le changement de comportement des familles venant régulièrement sur le site en revenant avec les gourdes car une solution de pouvoir les remplir était proposée.

Les Terrasses du Jeudi, évènement organisé les 4 jeudis de Juillet en centre-ville de Rouen et porté par l'association Le Kalif ont également bénéficié de l'accompagnement de la Métropole, ce sont ainsi 400 gourdes à destination des équipes techniques qui ont été remis à l'équipe organisatrice.

Le Stade Sottevillais 76, organisateur de l'évènement annuel « Meeting International d'athlétisme » en accueillant 6 000 visiteurs. En 2023, l'accompagnement éco-responsable axé principalement sur la gestion des déchets a été mis en place durant l'évènement (7 juillet 2023). 2 fontaines à eau ont été installées sur le site pour limiter les bouteilles d'eau en plastique et encourager l'utilisation de la gourde (public et athlètes).

Appel à projets Eco-manifestations

A travers son dispositif Eco-manifestations, la Métropole accompagne depuis 2014 les organisateurs d'évènements sur le territoire métropolitain à réduire leurs déchets et à mettre en place le tri lors des manifestations. La labellisation d'un évènement permet de questionner l'ensemble des mesures à prendre sur la réduction et la gestion des déchets, ainsi que celles concernant les autres enjeux de transition écologique (mobilité, énergie, eau).

En 2023, le dispositif s'est doté d'outils supplémentaires via la mise à disposition de :

- ✓ fontaines à eau (4 en possession) pour répondre aux enjeux d'accès à l'eau potable et de suppression des bouteilles d'eau en plastique.
- ✓ carafes à eau permettant une solution d'accès à l'eau potable et à la suppression de bouteilles d'eau en plastique.
- ✓ cendriers de vote (4 au total dont 2 qui ont été remis à la ville de Rouen et ainsi gérer leur mise à disposition de tous les organisateurs d'évènements sur la commune) qui permet de répondre à limiter le rejet de mégots au sol et à ainsi protéger les cours d'eau et plus largement les océans de la pollution micro-plastique générée.

En 2023, 87 évènements ont été accompagnés sur le territoire. Cela représente :

- ✓ 93570 participants sur 26 communes différentes
- ✓ 16205 gobelets réutilisables donnés
- ✓ Depuis le 3 mai, le prêt de 148 carafes à eau sur 16 communes
- ✓ Depuis le 7 juin, le prêt de 10 cendriers de vote sur 4 communes
- ✓ 12 manifestations avec prêt de fontaines. 22 858 litres d'eau consommés aux fontaines (30 palettes de bouteilles d'eau et 960kg de plastique économisés)

Sur le même principe d'accompagnement, la Métropole labellise les « Eco-kermesses » des écoles maternelles et élémentaires du territoire via un accompagnement méthodologique et de la dotation de matériels (gobelets réutilisables). **En 2023, 16 kermesses ont été labellisées, soit 3 760 personnes sensibilisées.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le



ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE

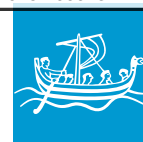
ANNEXE III

Agence de l'eau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



**AGENCE
eau
seine
NORMANDIE**

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

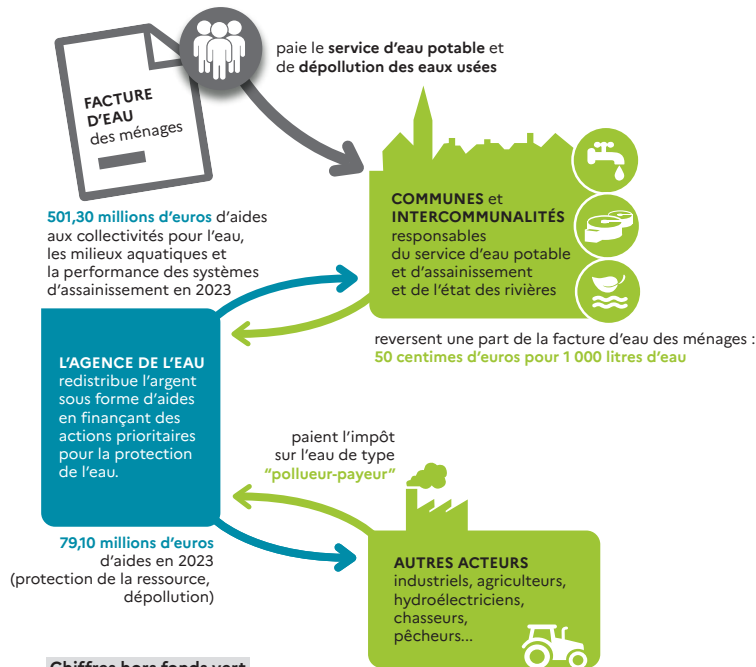
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



Chiffres hors fonds vert

©AESN



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale **y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

Édition mars 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 682 millions d'euros dont plus de 412 millions en provenance de la facture d'eau.

2023

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau

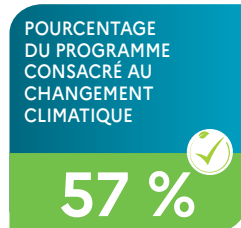


ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2023

643 M€ d'aides financières ont été accordées pour **soutenir 3850 projets menés par les collectivités**, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour l'avant-dernière année du programme "Eau & Climat" 2019-2024.

L'agence de l'eau a notamment attribué 64 millions d'euros aux collectivités au titre du fonds vert, volet « renaturation des villes et villages », soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale (120 M€).

EN 2023...



MOBILISATION POUR LE PLAN EAU ANNONCÉ LE 31 MARS 2023 PAR LE GOUVERNEMENT

Après la prolongation en 2023 des conditions d'aides bonifiées pour les travaux prioritaires, l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce une augmentation significative des enveloppes d'intervention pour 2024, avec plus de 72 millions d'euros de crédits supplémentaires pour accélérer les projets locaux.

https://www.eau-seine-normandie.fr/Plan_eau_2024

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !

Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES

Depuis 2018, un projet de réforme des redevances est porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, visant à renforcer et à rendre plus lisibles les principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur ».

Le dispositif légal de la réforme a été adopté à travers la loi de finances pour 2024. Les textes réglementaires d'application doivent être publiés à l'issue du premier semestre 2024 pour une mise en œuvre de la réforme à partir de l'année d'activité 2025.

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin de la Seine et des fleuves côtiers normands **a été votée à l'unanimité le 5 octobre 2023 par le comité de bassin.**

En priorisant les solutions de sobriété et celles fondées sur la nature, elle fournit des

outils pour une déclinaison opérationnelle dans tous les territoires du bassin et par tous les acteurs.

https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

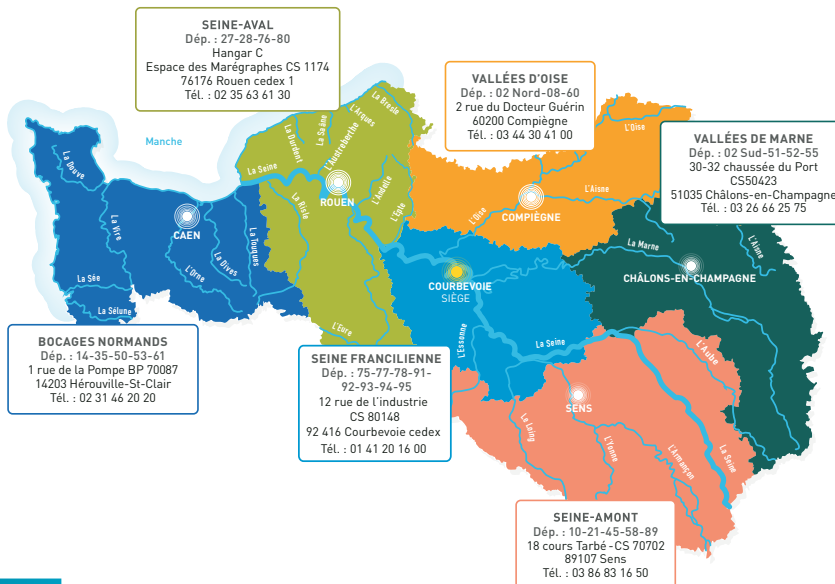
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 076-200023414-20241115-C2024_0645-DE



eau
métropole
ROUENORMANDIE

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

www.metropole-rouen-normandie.fr